

## ***Libération des prisonniers d'Action Directe !***

**Nous serons le 21 février 2009 devant la prison d'Ensisheim, France.**

Le 21 février 2009 est le 22<sup>e</sup> anniversaire de l'arrestation des camarades d'Action Directe : Joëlle Aubron, Nathalie Ménigon, Jean-Marc Rouillan et Georges Cipriani.

Georges a eu de multiples activités avant de décider de rejoindre l'organisation Action Directe : Il milita au syndicat CFDT à l'usine Renault-Billancourt (Paris) pour y publier un journal d'usine ("Prairial"). Après son déménagement à Francfort, à la fin de 1972, il milita au Schwarze Hilfe (Le secours noir), organisation anarchiste pour les prisonniers, au collectif SPK (Collectif Socialiste des Patients) et discuta, en tant que travailleur précaire, des luttes contre l'oppression et l'exploitation dans les usines et les bureaux. Il s'engagea également dans le combat antinazi en République Fédérale d'Allemagne.

Georges, qui a vécu dix ans à Francfort, faisait partie en 1974 des premiers squatteurs du centre de jeunesse de Bockenheim, lieu qui a été de nouveau squatté au mois d'août 2008.

Leur peine de sûreté de 18 ans est terminée depuis le 21 février 2005. Depuis 2005 **Georges Cipriani** pourrait être libéré !

Nous nous rassemblons devant les prisons depuis 2005 pour exiger la libération de Georges (emprisonné à Ensisheim) et celle des autres prisonniers d'Action Directe.

**Nathalie Ménigon** est depuis août 2008 en liberté conditionnelle.

**Joëlle Aubron** est sortie de prison en 2004 en raison d'une maladie grave. Elle est décédée en mars 2006.

**Régis Schleicher** est toujours en prison depuis 1984, malgré sa peine de sûreté de 15 ans terminée depuis longtemps.

**Jean-Marc Rouillan** s'est vu retirer en octobre 2008 sa semi-liberté qu'il avait obtenue en décembre 2007 pour quelques mots dans une interview. Il déclarait *"Je n'ai pas le droit de m'exprimer là-dessus... Mais le fait que je ne m'exprime pas est une réponse. Car il est évident que, si je crachais sur tout ce qu'on avait fait, je pourrais m'exprimer. Par cette obligation de silence, on empêche aussi notre expérience de tirer son vrai bilan critique"*.

Il s'agit ici, comme avec la RAF en République Fédérale d'Allemagne, d'empêcher le débat public, politique et historique, sur cette période et de cataloguer définitivement les militantEs de la guérilla comme criminels.

Georges a déposé sa demande de libération conditionnelle en 2007. En janvier 2009 il n'y avait toujours pas de réponse à cette demande.

L'année dernière, alors que Jean-Marc Rouillan venait d'obtenir une semi-liberté, nous espérions que le rassemblement à Ensisheim serait le dernier !

Mais le gouvernement Sarkozy, jouant sur la médiatisation de viols d'enfants et autres crimes sexuels, aggravait les lois sécuritaires et instaurait la loi sur la rétention de sûreté. La libération de Georges est alors de nouveau retardée.

La loi sur la rétention de sûreté permet initialement de retenir enfermés à vie certains prisonniers condamnés pour des « crimes graves » à des peines supérieures à 15 ans, et ce une fois leur peine accomplie.

Mais également en raison de cette loi de février 2008, tous les prisonniers condamnés à perpétuité qui déposent une demande de libération conditionnelle doivent subir une expertise de psychiatres et de psychologues. C'est pourquoi Georges a été transféré six semaines au CNO (Centre National d'Observation) de la prison de Fresnes en juin et juillet 2008.

Et il n'y a pas de délai pour que les expertises soient présentées à la justice.

La résistance politique est psychiatisée.

On nie l'existence de prisonniers politiques et on tente d'assimiler leurs actes à des "cas psychologiques ou psychiatriques ».

